



HAL
open science

Colombie: une année riche en rebondissements

Frédéric Massé

► **To cite this version:**

Frédéric Massé. Colombie: une année riche en rebondissements. Les Études du CERI, 2015, n° 217-218, pp.25-29. hal-04316341

HAL Id: hal-04316341

<https://sciencespo.hal.science/hal-04316341>

Submitted on 27 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Colombie : une année riche en rebondissements

Frédéric Massé

Le processus de paix colombien a été riche en rebondissements en 2015. Avec la réélection de Juan Manuel Santos à la présidence de la République en juin 2014, nombreux sont ceux qui ont pensé qu'un accord de paix serait conclu avant la fin de l'année¹. Si le processus s'est grippé au cours du premier semestre 2015, les négociations sont néanmoins parvenues à surmonter les crises, grâce notamment à l'aide des pays garants². Puis fin septembre, coup de théâtre : non seulement un accord sur la justice transitionnelle semblait enfin avoir été trouvé, mais le président Santos se rendait à La Havane pour rencontrer pour la première fois Timochenko³, le leader des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Grâce à cet épisode historique, le processus semble avoir atteint ce fameux « point de non retour » tant attendu. D'autant plus que l'importance de cet événement n'est pas uniquement symbolique car les deux parties se sont donné six mois pour parvenir à la signature finale et définitive des accords de paix. L'avenir dira si, dans leur élan, les protagonistes se sont laissés griser par les événements en cours, mais quoi qu'il en soit, et même si un certain nombre de points reste encore à régler, la paix a définitivement le vent en poupe en cette fin d'année 2015.

VENTS DE GUERRE, VENTS DE PAIX

Une première crise a marqué la fin de l'année 2014. Alors que depuis le début des négociations en 2012, le président Santos s'évertuait à rappeler le principe attribué à Itzhak Rabin selon lequel il convient de négocier comme si rien ne se passait sur le terrain, tout en menant la guerre sur le terrain comme si rien ne se négociait, ce principe est sérieusement mis à mal.

Le 10 novembre 2014, le commandant de la Force d'action conjointe Titan, le général Alzate, est enlevé par les FARC à une demi-heure à peine de Quibdó, la capitale du département du Chocó, alors qu'il effectuait une mission non officielle et était vêtu en civil. Pressé par une opinion publique et des militaires exigeant la libération immédiate du général, le président Santos n'a guère d'autre choix que de suspendre les négociations. Pour les FARC, cette décision unilatérale ne manque toutefois pas de surprendre : la mort de leur dirigeant Alfonso Cano en novembre 2011 n'avait provoqué ni la suspension ni la rupture de la phase exploratoire des négociations de paix. Elles se montrent toutefois conciliantes et en appellent aux pays garants pour les aider à trouver une solution.

Un fois le général libéré, les négociations reprennent leur cours. Le 20 décembre, l'espoir renaît lorsque la guérilla décrète un cessez-le-feu unilatéral et illimité. Le président Santos requiert d'autres gestes de bonne volonté avant de pouvoir envisager un cessez-le-feu bilatéral. Le 12 février, les FARC annoncent renoncer au recrutement de mineurs de moins de 17 ans, avouant par là même s'être adonnés à cette pratique par le passé.

Le 7 mars, un autre accord est signé, relatif cette fois au déminage humanitaire. Une commission mixte composée de militaires et de guérilleros est créée afin de déminer certaines zones.

¹ Voir F. Massé, « La Colombie se prépare au post-conflit », *Les Etudes du CERI*, n° 207-208, 2014, pp. 29-33 (www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/Etude_207-208.pdf).

² Les pays garants des pourparlers sont Cuba et la Norvège. Le Chili et le Venezuela sont accompagnateurs.

³ Rodrigo Londoño Echeverri de son vrai nom.

La désescalade du conflit semble porter ses fruits. Les trois premiers mois de l'année 2015 sont les moins violents de ces dernières années. En guise de bonne volonté, le président Santos va un peu plus loin et ordonne le 10 mars l'arrêt des bombardements visant les campements des FARC. Le cessez-le-feu bilatéral demandé par la guérilla n'est pas loin, du moins dans les faits.

Signe que les négociations progressent, les Etats-Unis nomment un envoyé spécial pour le processus de paix en Colombie en la personne de Bernard Aronson, ancien secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires interaméricaines sous la présidence de Georges Bush père et fin connaisseur des processus de paix centraméricains.

Une nouvelle crise intervient le 15 avril 2015, lorsque onze militaires sont tués dans une embuscade dans le département du Cauca, alors qu'ils s'étaient installés sur un terrain de sport en bordure du village afin d'y passer la nuit. La réaction est immédiate et l'émoi général. Plus d'un mois à peine après l'annonce de l'arrêt des bombardements, cette attaque menée par un commando des FARC est perçue comme une véritable provocation. Les FARC sont visiblement embarrassées : soit l'opération était connue de leur secrétariat et elle constitue alors une rupture délibérée du cessez-le-feu ; soit elle prend par surprise les principaux commandants, ce qui peut laisser à penser que ces derniers ne contrôlent pas totalement leurs troupes. Le débat est relancé⁴.

Comme souvent en pareille occasion, la rupture du cessez-le-feu provoque une recrudescence des combats. Le 23 mai, les forces aériennes colombiennes bombardent différents campements des FARC provoquant la mort de plus de vingt-cinq guérilleros, dont deux de leurs négociateurs revenus sur le terrain pour une mission politique. Santos a-t-il donné l'ordre explicite de procéder de la sorte, ou bien les militaires en ont-ils pris l'initiative suite à l'annonce de la reprise des bombardements, sans recevoir d'ordre précis ? Loin d'être anodine, la question reste sans réponse.

Toujours est-il que la crise provoquée par cet épisode menace la suite des négociations. Une nouvelle fois, les deux parties s'en remettent aux pays garants pour calmer les esprits.

Le 5 juin, l'annonce de la création d'une future commission de la vérité qui commencera à opérer une fois les accords de paix signés, et ce pour une durée de trois ans, sauve le cycle des négociations en cours. Bien qu'incomplète – de nombreux détails restent à régler –, elle a toutefois le mérite de présenter un premier résultat concret en matière de justice transitionnelle. Cependant, là encore les avis sont partagés : pour les uns, la création de cette commission est un pas sans précédent en faveur de la vérité et de la réconciliation, tandis que pour l'opposition (l'ancien président Uribe en tête), cela revient à maquiller une certaine impunité.

Grâce aux bons offices des pays garants, les deux parties décident alors de temporiser et se fixent un délai de quatre mois à l'issue duquel elles évalueront les avancées réelles du processus de paix et décideront de poursuivre ou non les négociations.

SAUVER LE PROCESSUS DE PAIX

Officiellement, ces quatre mois doivent permettre de rétablir une certaine sérénité, de restaurer la confiance entre les parties et d'avancer de façon significative sur les thèmes en suspens.

En gage de bonne volonté de part et d'autre, les FARC décrètent un cessez-le-feu unilatéral le 20 juillet, et le président Santos leur emboîte le pas cinq jours plus tard en annonçant à nouveau l'arrêt des bombardements des campements des FARC.

⁴ Voir par exemple A. Reyes, « ¿Se rompió la unidad de mando en las FARC ? », *El Espectador*, 4 juillet 2015, ou encore F. Massé, « ¿Hacia una pax mafiosa en Colombia ? », *Foreign Affairs Latinoamérica*, Vol. 15 n° 1, 2015, pp. 60-69.

Les discussions qui achoppaient depuis plus d'un an sur le thème de la justice reprennent en mettant l'accent sur une solution intégrale en faveur des victimes, combinant vérité, justice et réparation.

Les FARC acceptent de reconnaître certains de leurs crimes et d'assumer leur responsabilité à la condition que l'Etat et les autres acteurs du conflit fassent de même. L'un des points de débat les plus importants concerne le possible emprisonnement des principaux leaders des FARC, une fois les éventuelles condamnations prononcées. Depuis le début des négociations, les FARC ne cessent de répéter qu'il est hors de question que leurs dirigeants soient emprisonnés, se faisant les chantres d'une justice restitutive et non punitive.

Pour l'opposition, cette position est cependant inacceptable car si des responsables des FARC sont reconnus coupables de crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, il est moralement et juridiquement impensable qu'ils puissent se retrouver en résidence surveillée ou dans une colonie agricole pour quatre ou cinq ans maximum, en échange de travaux d'intérêt public. Le débat est compliqué, à la fois moralement, politiquement et juridiquement.

Afin de débloquent cette situation, les deux parties décident de créer une sous-commission d'experts composée de six membres, nommés pour moitié par le gouvernement et pour moitié par les FARC⁵.

ACCORD HISTORIQUE SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

En route pour la soixante-dixième Assemblée générale des Nations unies à New York en septembre 2015, Santos annonce qu'il fera escale à La Havane. A la surprise générale, il rencontre Timochenko, le leader des FARC avec qui il signe un accord sur la justice transitionnelle. L'événement est de taille. Non seulement on assiste à la conclusion d'un accord important sur l'un des points les plus épineux du processus de paix, mais la poignée de main historique entre Juan Manuel Santos et Timochenko et l'annonce de la signature d'un accord final dans les six mois laissent penser que le processus de paix est bel et bien devenu irréversible.

Timochenko s'était certes déjà rendu secrètement à La Havane, mais il s'agit cette fois de la première apparition publique de celui qui avait pris la tête des FARC après la mort d'Alfonso Cano en novembre 2011.

Sur le fond, l'accord prévoit la création d'un tribunal spécial pour la paix composé de magistrats chargés de juger et de prononcer des sanctions à l'encontre de tous les responsables du conflit armé – qu'ils soient membres de la guérilla ou des forces armées colombiennes, mais aussi entrepreneurs ou acteurs politiques. Dans le cas des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, l'accord distingue en outre trois cas de figure, selon la disposition des personnes inculpées à reconnaître ou non leurs crimes⁶.

⁵ D'un côté, Juan Carlos Henao, recteur de l'Université Externado de Colombie et ancien président de la Cour constitutionnelle, Manuel José Cepeda, lui aussi ancien président de la Cour constitutionnelle et Douglas Cassel, professeur de l'Université de Notre-Dame (Etats-Unis). De l'autre, Diego Martinez, avocat du mouvement des victimes de l'Etat (Movice), Enrique Santiago, conseiller juridique des FARC de nationalité espagnole et Alvaro Leyva, homme politique conservateur, mais proche des FARC.

⁶ Le premier prévoit des condamnations de cinq à huit ans avec privation de liberté (mais sans peine de prison ferme) pour tous ceux qui confessent leurs crimes. Le deuxième prévoit des peines de cinq à huit ans, mais cette fois de prison ferme, pour tous ceux qui ne coopèrent pas pleinement avec le tribunal. Le dernier, enfin, prévoit jusqu'à vingt ans de prison ferme pour tous ceux qui, reconnus coupables de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, refusent de coopérer avec la justice.

L'accord prévoit également que les condamnations pour trafic de drogue puissent être considérées comme des crimes connexes à la rébellion, et donc possiblement amnistiés en tant que délits politiques. Les crimes simples seront quant à eux amnistiés.

La durée des peines pour les personnes reconnues coupables de crimes graves et qui les auraient confessés n'est pas non plus un hasard : l'accord cherche à établir un parallèle avec la loi justice et paix de 2005, qui avait conduit à la condamnation de certains chefs paramilitaires à des peines de huit ans de prison ferme, avant que la plupart d'entre eux ne soient extradés aux Etats-Unis.

L'un des points sensibles des négociations avec les FARC concerne d'ailleurs la question de l'extradition. Au cours de son séjour à New York, le président Santos a toutefois affirmé qu'il n'y aurait pas d'extradition de membres des FARC aux Etats-Unis.

L'accord diffère par ailleurs de ce qui avait été conclu avec les paramilitaires en ce qu'il s'applique également aux membres des forces de l'ordre. L'une des principales craintes des militaires était que certains d'entre eux soient condamnés à de peines de vingt ou trente ans de prison, comme c'est déjà le cas pour les violations des droits de l'homme perpétrées dans l'exercice de leurs fonctions, tandis que les chefs de la guérilla échapperaient à la prison. Leur crainte est partiellement entendue. Les militaires condamnés à de lourdes peines de prison pour avoir été à l'origine des « faux positifs » – ces assassinats de simples paysans ou de jeunes marginaux présentés comme des guérilleros pour gonfler les statistiques de l'armée – sont mis sur le même plan que les chefs de la guérilla.

Ce parallèle soulève cependant un certain nombre de critiques de la part d'analystes et autres défenseurs des droits de l'homme⁷. Au cours des mois précédents, le gouvernement et les FARC avaient rappelé qu'ils n'étaient pas venus à La Havane pour négocier une quelconque impunité. Ceux qui reprochaient aux FARC une certaine arrogance se voyaient répondre qu'aucun mouvement de guérilla n'accepte de négocier pour se voir condamner à vingt ans de prison ferme. Mais entre le refus de passer une seule journée en prison et des condamnations à vingt ans de prison ferme, n'était-il pas possible d'envisager des peines, mêmes réduites, de prison ferme à l'encontre des personnes reconnues coupables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, qu'elles soient militaires ou membres de l'état-major des FARC ? Sans doute le prix à payer était-il d'accepter une certaine dose d'impunité.

Certains points du communiqué soulèvent d'autres questions. Qui composera le tribunal ? Quelles seront les zones de privation de liberté ? Les anciens présidents pourront-ils être jugés ou non ? Certaines déclarations ne font qu'entretenir la confusion⁸, à laquelle s'ajoute un certain malaise. Dans un entretien télévisé, Timochenko déclare ainsi qu'il ne se sent coupable d'aucun crime de guerre ni de crimes contre l'humanité, et qu'il ne voit donc pas pourquoi il demanderait pardon aux victimes des FARC au nom de son organisation. Le malaise est d'autant plus grand qu'il prévient en outre le gouvernement que si celui-ci entend revenir sur l'accord conclu, les accords de paix définitifs pourraient ne pas être signés dans les six mois, comme annoncé lors de la conférence de presse. Pour le gouvernement, certains détails de l'accord restent pourtant à finaliser, ce qui explique que le texte complet n'ait pas encore été publié. Toutes ces déclarations soufflent donc le chaud et le froid sur le processus de paix et la non-publication du texte alimente les spéculations.

L'heure est pourtant à l'optimisme car rien ne semble désormais pouvoir entraver le processus de paix. Le gouvernement considère que trois des six thèmes définis dans l'agenda de paix ont été réglés (la réforme rurale, la participation politique et le problème des cultures illicites). Un quatrième thème

⁷ Voir par exemple les déclarations du directeur de la division Amérique de Human Rights Watch : M. Vivanco, « Acuerdo sobre justicia conllevaría a impunidad », *El Espectador*, 25 septembre 2015.

⁸ Le lendemain de la conclusion de l'accord, l'agence de presse ANNCOL, connue pour être proche des FARC, publie par exemple une analyse soutenant que les anciens présidents de la République (tout comme l'actuel) pourraient avoir à répondre devant ce nouveau tribunal, autrement dit être jugés, et le cas échéant, condamnés par ce tribunal. Arguments aussitôt démentis par le chef de la délégation gouvernementale, Humberto de la Calle. Le lendemain, le procureur général de la nation, Eduardo Montealegre déclare cependant que l'ancien président Uribe pourrait être jugé en tant qu'ancien gouverneur du département d'Antioquia, déclarations immédiatement condamnées par l'ensemble de la classe politique colombienne.

est en passe de l'être (les victimes) et les négociations sur les deux derniers (la fin du conflit et la mise en œuvre des accords signés) sont bien avancées. En juillet 2015, les deux parties ont d'ailleurs décidé d'inviter dans cette commission deux observateurs représentants d'organisations multilatérales, en prévision du rôle que ces dernières pourraient avoir à jouer au moment de la mise en œuvre des futurs accords de paix⁹.

CONCLUSION

Après plus de trois ans de négociations officielles entre le gouvernement Santos et la guérilla des FARC, tout porte à croire qu'un point de non retour a été définitivement franchi et que les négociations sont entrées dans leur dernière ligne droite. Cela étant dit, le gouvernement aurait tort de trop se focaliser sur la date butoir du 23 mars 2016, date annoncée peut-être un peu prématurément le 23 septembre dernier, qui ne figure d'ailleurs pas dans le communiqué final signé par les deux parties.

Si les FARC insistent pour revenir sur les nombreux points encore en suspens, le délai pourrait se révéler un peu juste pour finaliser les négociations en cours et conclure un accord de paix définitif. En revanche, si comme le gouvernement semble l'espérer, les FARC décidaient de modérer une partie de leurs revendications ou de renvoyer les négociations relatives à ces thèmes à une date ultérieure à la signature des accords de paix, sans doute un accord final pourrait-il être signé au cours du premier semestre 2016.

Que les négociations durent plus longtemps que prévu ne serait pas dramatique en soi. Mais de leur durée dépend en partie la teneur de ce qui sera signé. Si les FARC insistent pour obtenir un minimum de transformations structurelles, montrant ainsi qu'elles n'ont pas lutté toutes ces années en vain, on peut raisonnablement douter qu'un accord définitif soit signé à la date annoncée. Si, au contraire, les accords venaient à être signés d'ici le 23 mars 2016, il est fort possible qu'ils soient plus « transactionnels » que « transformationnels ». Dans ce cas, de même que les FARC s'en sortiraient relativement bien sur le plan judiciaire, le gouvernement n'aurait alors pas cédé grand-chose sur le plan politique et économique.

⁹ D'un côté, José Bayardi, ancien ministre uruguayen de la Défense entre 2008 et 2009, l'Uruguay exerçant la présidence *pro tempore* de l'Union des nations sud-américaines (Unasur) ; de l'autre, le Français Jean Arnault, nommé par le Secrétaire général des Nations unies et doté d'une grande expérience des missions de paix onusiennes.